

Côte d'Azur

LANCÉMENT 2^e TRANCHE

CANNES MARIA

ESPACE DE VENTE
Place de la Commande Maria
A QUELQUES MÈTRES à pied de LA GROSSE TÊTE

OFFRE EXCEPTIONNELLE !

2 pièces	295 000 €
41,22 m ² - Terrasse 3,59 m ²	
3 pièces	480 000 €
19,83 m ² - Terrasse 75,80 m ²	
VILLA SEPT	850 000 €
136,99 m ² - Terrasse 64 m ²	

04 93 380 450 AMS

Heurts à l'Allianz Riviera : deux supporters écroulés

Un Ultra niçois et un Stéphanois ont été placés en détention, hier soir, pour les incidents lors du match Nice - Saint-Etienne. Le tribunal a renvoyé le procès et libéré les cinq autres suspects

Les supporters ont une mauvaise image, et j'y ai participé.

Paroles d'Ultra. D'un supporter stéphanois regrettant les graves incidents du 24 novembre dernier, quand lui et les siens faisaient voler les sièges de l'Allianz Riviera en direction de leurs homologues niçois. C'était un match, un simple match de football entre l'OGC Nice et l'AS Saint-Etienne. C'est devenu une affaire nationale. Depuis hier soir, c'est aussi une affaire judiciaire.

Et cette première mi-temps sur le terrain correctionnel aura fait des dégâts dans les deux camps. Un Niçois et un Stéphanois ont été placés en détention provisoire, en attendant le procès au fond, renvoyé au 26 décembre prochain. Une demande des avocats stéphanois afin de préparer la défense. Leurs cinq autres clients sont libérés et placés sous contrôle judiciaire. Interdits de stade, ils devront pointer au commissariat de Saint-Etienne à la mi-temps des matchs de leur équipe.

Hier, ils sont donc sept à prendre place dans le box sous bonne escorte (lire ci-dessous). Six Stéphanois et un Niçois. Ils ont entre 19 et 26 ans. Certains ont un boulot plus ou moins précaire, d'autres en recherchent un.

Groupes violents

Et tous, selon le vice-procureur Alain Guimbar, « sont déjà bien connus des services de police pour leur appartenance à des groupes de supporters violents ».

De fait, les spectaculaires images des heurts lors de Nice - Saint-Etienne ont fait le tour de France, suscitant l'indignation au sommet de l'État. « Des faits d'une rare violence », insiste le procureur. *Ils ont démolé une tribune ! Huit stadiers ont été blessés. Nous avons évité le pire - le drame. Et il y a un préjudice d'image pour les deux clubs, les deux villes, le football en général.*

« Par pure bêtise »

Finis les violences. Exit l'effet de groupe. Dans le box, les sept supporters, toutes cou-



Hier midi, les six supporters stéphanois ont été transférés sous bonne escorte de l'aéroport de Nice au palais de justice.

(Photos Patrice Lapoirie)

leurs confondues, sont aussi calmes que repentants. L'un aurait jeté un siège « par pure bêtise ». Un autre, pour suivre « le mouvement de foule ». Si l'examen des faits attendra, chacun a d'ores et déjà reconnu sa culpabilité dans les violences, dégradations,

voire rébellion qui lui sont reprochés. Dans ce triste spectacle, certains se sont particulièrement illustrés. Tels Sylvain, 23 ans, photographié suspendu au-dessus du vide : « Je me suis vu mourir... » Ou Maxime, dont le coup de

pled au visage d'un Stéphanois a enflammé les réseaux sociaux. « Un coup défensif, pas offensif », plaide ce Niçois de 20 ans. Le voilà incarcéré, tout comme Lucas, 26 ans, avec qui il partage un point commun : il avait déjà été écarté des stades pour

des faits similaires.

Mandat de dépôt requis pour les sept

« Face à ces événements, il faut des décisions à la hauteur des enjeux », tonne le procureur. Et de requérir un mandat de dépôt contre les sept. Contre-attaque d'une défense indignée : « On diabolise, on médiatise, et on oublie complètement l'individualisation de la peine ! », s'exclame M^e David Jacquemin, qui substitue les avocats stéphanois. À l'unisson de M^e Karim Raissi-Fernandez, conseil du supporter niçois, M^e Jacquemin enjoignait le tribunal présidé par David Hill « à ne pas sombrer dans la passion », à « ne pas céder à la volonté de faire un exemple ». Message entendu. Les magistrats du siège ont fait un distinguo entre les prévenus. Mais deux d'entre eux passeront Noël en prison. Au grand désespoir du supporter niçois et de sa famille, qui fondent en larmes à l'annonce du jugement.

CHRISTOPHE CIRONE ccirone@nicematin.fr

VENTE DE CHIOTS PAR UN ELEVEUR

Vendredi 6, samedi 7 et dimanche 8 décembre

Castelli

Castelli NICE
448 route de Grenoble
NICE
04 93 18 35 25

CHIOTS de garde et de compagnie nés en France.

Vaccinés, identifiés et contrôlés par un vétérinaire local. Chiots à partir de 2 mois, L.O.F. de race et d'apparence NON-L.O.F.

Renseignements : 06 62 63 05 49

Un procès sous haute surveillance

Loin du stade du Ray et plus encore de l'Allianz Riviera, un parfum de « match à risque » flotte autour du palais de justice de Nice, hier. Du moins en termes de moyens déployés. Une compagnie de CRS, soit 70 policiers, sillonne le Vieux-Nice avec une vingtaine de fonctionnaires de la CDI (compagnie départementale d'intervention). Un dispositif impressionnant, disproportionné diront certains. Mais visant à décourager tout Ultra désireux d'en découdre.

Le directeur départemental de la sécurité publique, Marcel Authier, est venu superviser ce « dispositif de sécurisation pour cette audience un peu sensible ». Et le contrôleur général de justifier ces grands moyens, dans un « milieu de supporters violents qui se rassemblent facilement. Personne ne souhaite qu'il y ait



M^e David Jacquemin (à droite) substitue les avocats stéphanois côté défense. Eric Borghini et Adrien Verrier représentent la LFP et la Ville, parties civiles.

des incidents / ». Dissuasif ? Excessif ? Au final, seule une poignée de supporters niçois et stéphanois aura discrètement approché du prétoire. Jusqu'à vingt policiers auront veillé à la bonne tenue des débats. Plus tôt, sur les coups de midi, six stéphanois ont été débar-

qués sur le tarmac de l'aéroport Nice Côte d'Azur. L'avion de la PAF (Police aux Frontières) a rallié Saint-Etienne avec à son bord les enquêteurs de la sûreté départementale 06. Ce sont eux qui, en liaison avec leurs homologues du 42, ont procédé mercredi à un coup de filet entre Loire et

Côte d'Azur. Le fruit d'un minutieux travail de recoupements et d'exploitation des bandes vidéo de l'Allianz. M^e Adrien Verrier, au nom de la ville de Nice, est venu souligner son « préjudice d'image », autant que le préjudice matériel subi par l'enceinte flamboyante neuve. Pas moins de 191 sièges ont été arrachés. Préjudice estimé : près de 20 000 €. Également sur le banc de la partie civile : M^e Eric Borghini, représentant d'une LFP (Ligue de football professionnel) qui n'a guère apprécié cette mauvaise pub pour le foot.

C. C.

En vidéo
sur notre site :

WWW.NICEMATIN.COM